SYNELVA

Compte-rendu d'Activités

2025

Concession de Distribution Publique de Gaz Naturel

Entre Beauce et Perche

SYNELVA COLLECTIVITES SEML au capital de 7 035 500 €
Siège Social : Place des Halles – Hôtel de Ville – 28000 CHARTRES
RCS Chartres B 823 626 486

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

1. Présentation de l'organisation
2. Les utilisateurs du réseau
3. Indicateurs de suivi d'activité et de qualité de service
4. Les éléments financiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Présentation du distributeur

Entreprise Locale de Distribution depuis 100 ans, « SYNELVA Collectivités » SEML propose des services (Fourniture et Distribution d'électricité, Eclairage public, Fourniture et Distribution de gaz) et garantit des relations de proximité pour participer à la dynamique économique du Territoire.



SYNELVA Collectivités est un établissement public gérant des services à caractère industriel et commercial, créé en novembre 2016 par la volonté des collectivités locales exerçant la compétence d'AODE sur le territoire.

Au 1er janvier 2017, SYNELVA SEML a repris l'activité de gestionnaire du réseau de distribution Gaz opérée depuis juin 2000 par la Régie « REG.I.E.S » pour le compte du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC) qui regroupait 70 communes de la proche agglomération chartraine.

L'agrément d'opérateur de distribution de gaz naturel et propane (art L.432-6 et R.432-1 à R.432-7 du code de l'énergie) a été attribué à SYNELVA Collectivités par décision de la Directrice de l'énergie le 22 décembre 2016.

A.O.D.E.	Concessions Chartres Métropole	
Nature Gaz	Gaz Naturel	Gaz Propane
Date d'entrée en vigueur	01/01/2017	01/01/2017
Durée	20 ans	20 ans
Terme	01/01/2037	01/01/2037

Démarche qualité

Historiquement certifiée ISO 9001 depuis 2010 pour ses missions de GRD, SYNELVA a fait évoluer son pilotage qualité. Le CODIR du 12 juillet 2023 a acté l'arrêt de la certification ISO 9001 (LRQA) au profit d'un système qualité gaz simplifié et recentré sur les exigences réglementaires des opérateurs gaziers.

Ce changement s'est concrétisé en juillet 2024 par le non-renouvellement de la norme ISO 9001: version 2015 et la mise en place d'un cycle d'audits externes tous les deux ans. Le premier audit de ce nouveau format a été réalisé par un GRD expert « REGAZ Bordeaux » en juillet 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Relations externes

Relations avec les services de secours

Une convention de partenariat avec le SDIS 28 a été signée en juillet 2011 afin de définir les modalités de coordination entre les intervenants opérationnels. Elle a été renouvelée en septembre 2016 et en cours de réactualisation en 2026. Des échanges périodiques avec nos interlocuteurs du SDIS 28 permettent de vérifier la cohérence de notre dispositif avec leurs attentes.

Le responsable du service Exploitation de SYNELVA Collectivités intervient régulièrement en appui des formateurs du SDIS pour présenter l'activité d'opérateur de réseau de distribution « gaz » dans une ou deux sessions de formation organisées à destination des pompiers du département.

Associations Professionnelles

SYNELVA Collectivités est adhérente à Gaz et Territoires ex-SPEGNN et de l'AFG (Association Française du Gaz).

Communication sur les risques et la sécurisation des installations intérieures de gaz

Une plaquette d'information et de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation des Gaz combustibles, conforme à la prescription de l'Association Française du Gaz, est remise à chaque nouveau client au moment de l'ouverture de son contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Moyens

Moyens humains

A la création de l'activité, il a été décidé de l'adosser à l'activité historique de la RSEIPC (gestionnaire de réseau de distribution Electricité) afin de bénéficier de la structure existante et, par conséquent, de limiter les coûts.

Ainsi, la Direction technique de SYNELVA Collectivités assure l'ensemble des activités opérationnelles. Les différents services « métiers » qui la composent (Exploitation, Technique Clientèle, Accueil GRD, Travaux, Cartographie), ont, de ce fait, acquis une compétence complémentaire dans le domaine Gaz.

L'exploitation et la maintenance des ouvrages Gaz sont assurées par le pôle opérations dont les salariés ont été formés aux techniques de distribution de gaz en réseau polyéthylène (13 intervenants formés). Ces salariés sont ainsi polyvalents en Electricité et en Gaz.

Les Directions de SYNELVA Collectivités en charge des activités suppports, apportent leur contribution en tant que de besoin dans leur domaine de spécialité.

Recours à la sous-traitance

Les opérations de maintenance demandant une technicité particulière (VSR, protection cathodique, récipients propane, comptage gros débit) sont systématiquement confiées à des prestataires spécialisés.

Les chantiers de construction de nouveaux ouvrages (de la conception à la mise en service) sont pilotés par le service travaux de SYNELVA Collectivités. Seules les activités de génie civil et de déroulage des conduites en polyéthylène sont sous-traitées. Les assemblages par électro soudure sont exclusivement réalisés par le personnel de SYNELVA Collectivités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Organisation opérationnelle

Exploitation - Maintenance

L'organisation de SYNELVA Collectivités respecte précisément les dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

Un plan annuel, prenant en compte en particulier les prescriptions réglementaires, est établi afin de définir les actions de surveillance et de maintenance à réaliser sur les ouvrages (visites périodiques des citernes propane, contrôles d'absence de fuites sur le réseau, ...). L'avancement de ce plan est suivi par un référent identifié, qui garantit le déroulement conforme et complet des actions identifiées.

Les réseaux sont contrôlés tous les 2 ans (alternativement gaz naturel et propane) dans le cadre d'une démarche de « Recherche Systématique de Fuites ». Cette démarche est réalisée à l'aide d'un véhicule spécifique « VSR » (prestation de la société REGAZ) pour le réseau exploité en gaz naturel.



Figure 1: VSR REGAZ

Réception des appels de dépannage

La gestion de notre permanence téléphonique a connu une phase de transition majeure en 2025 :

- Jusqu'au 31 août 2025 : Les appels étaient pris en charge par la société REGAZ (gestionnaire de réseau de distribution de gaz de la région bordelaise).
- Depuis le 1er septembre 2025 : Le service a été confié à la société AFLUDIA.
- Justification stratégique : Cette externalisation s'inscrit dans une volonté de standardisation des procédures, afin d'aligner la gestion des urgences gaz sur les flux et standards déjà en vigueur pour les appels d'urgence électricité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Interventions d'Urgence Gaz – « IU Gaz »

L'organisation interne « Interventions d'Urgence Gaz (IU Gaz) » est décrite dans une procédure intégrée au système Qualité et portée à la connaissance des personnels concernés (INS-G-021).

Les interventions sur site sont assurées par les agents d'exploitation formés aux gestes de l'IU Gaz y compris en périodes non ouvrables (cycle d'astreinte). Les intervenants sont dotés des équipements de sécurité et des matériels nécessaires à la réalisation de ces interventions.

Les cadres de permanence de Direction sont disponibles pour intervenir en appui sur demande du chef d'exploitation en responsabilité de la sécurité du réseau.

Un plan de maintenance, prenant en compte en particulier les prescriptions réglementaires (RSDG), est établi chaque année afin de définir les actions de surveillance et de maintenance à réaliser sur les ouvrages (visites périodiques des citernes propane, contrôles d'absence de fuites sur le réseau, ...). L'avancement de ce plan est suivi par un référent identifié, qui garantit le déroulement conforme et complet des actions de maintenance (cf. Qualité de la desserte gazière).

Cartographie – Traitement des déclarations de Travaux et d'intention de commencement de travaux (DT/DICT)

SYNELVA traite les Déclarations de projet de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et les Avis de Travaux Urgents (ATU) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux...) avant la mise en œuvre des travaux sur voirie ou terrain privé.

La cartographie des réseaux gaz est gérée par le Pôle Patrimoine- ingénierie -équipe cartographie et S.I.G. de SYNELVA Collectivités. Cette équipe assure également le traitement des DT et des DICT pour les réseaux électriques et gaz exploités par l'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

SYNELVA Collectivités est enregistrée comme « Exploitant de Réseau » dans le guichet unique « reseaux-et-canalisations.ineris.fr » pour l'ensemble du territoire qu'elle exploite en gaz.

En période d'activité normale, les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Le délai maximal de réponse est de 7 jours pour une demande en ligne et de 9 jours ouvrables pour un envoi postal.

Une copie des plans de détail (échelle 1/200 ou 1/500) de la zone concernée par la déclaration est systématiquement jointe au récépissé.

Action d'amélioration de la cartographie de détail du réseau Gaz

Une action réalisée en 2015 a permis de fiabiliser la transmission de la documentation des ouvrages neufs mis en exploitation : la mise en œuvre d'un système de gestion documentaire partagée permet un suivi précis et continu des éléments reçus pour chaque affaire.

La mise en œuvre d'un plan d'action de nature à permettre le respect des échéances fixées par l'article 25 de l'arrêté « anti-endommagement » du 15 février 2012 a débuté en 2017, s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et a abouti en 2019 pour les réseaux gaz.

Dans le cadre de l'amélioration continue, SYNELVA Collectivités consolide les données patrimoniales au fur et à mesure des remontées Terrain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Exercice de crise :

Aucun exercice n'a été conduit en 2025. L'année a été consacrée à l'exploitation du retour d'expérience de 2024 et à la formalisation des procédures associées.

Audit de surveillance :

Aucun audit en 2025 n'a été réalisé dans le cadre de la surveillance des réseaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Les utilisateurs du réseau Gaz Naturel

SYNELVA Collectivités exerce sa mission de distributeur de Gaz Naturel sur le territoire Entre Beauce et Perche réparti sur les 3 communes suivantes : Annexe 1

Communes	Nombre de clients
BLANDAINVILLE	4
FONTAINE LA GUYON	159
ST ARNOULT DES BOIS	32

Indicateurs de suivi d'activité et de qualité de service

Qualité de la desserte gazière

Le poste de détente 67/4 Bars de Saint Arnoult des Bois appartient à GRT Gaz.

Interventions sécurité pour fuite de gaz	
- sur ouvrages en concession (hors endommagement de tiers)	0
- sur installations clients (hors endommagement de tiers)	0
- autres :	0
Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur ouvrages en concession	0
Nombre de fuites sur le réseau dont la recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité	0
Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité	0
Nombre de fuites avérées sur branchements et sur recherche systématique de fuites déclenchant une intervention de sécurité	0
Nombre de postes de détente réseau visités	0
Nombre total d'incidents par niveau de pression	0
Nombre d'incidents par endommagements de tiers sur réseaux enterrés avec fuite	0
Nombre d'interventions sécurité	1*
Nombre d'interventions de tiers	0

* 1 intervention sécurité : incendie de 2 pavillons à Fontaine la Guyon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Réclamations

Accueil : 0

Qualité de fourniture et réseau : pas d'incident réseau et branchement. Réseau en classe A.

Nombre de réponses aux ATU-DICT-DT-DT/DICT

Communes	ATU	DICT	DT	DT-DICT	Total Général
BLANDAINVILLE		1	2	1	4
FONTAINE LA GUYON	7	3	6	9	25
ST ARNOULT DES BOIS				1	1
Total Général	7	4	8	11	30

Activité liée aux travaux (DT//DICT/ATU) sur les concessions SYNELVA: Annexe 3

Bio-méthane

Aucun site effectif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Inventaire des ouvrages

Longueur des réseaux et répartition des conduites par type de matériau

Longueur totale des réseaux	19,610 kms
- Blandainville	1,891 km (polyéthylène)
- Fontaine la Guyon	12,951 kms (polyéthylène)
- Saint Arnoult des Bois	4,384 kms (polyéthylène) et 0,383 km (acier)
Répartition des conduites par type de matériau	Acier = 0,383 km ; Polyéthylène = 19,227 kms
Répartition des conduites par pression	MPB 4 bars (pression amont avant détente) BP 19/21 mbars (pression aval avant détente)

par décennie	nb de kms posés
2020	0
2010	0,5
2000	14,3
1990	4,7

Annexe 2

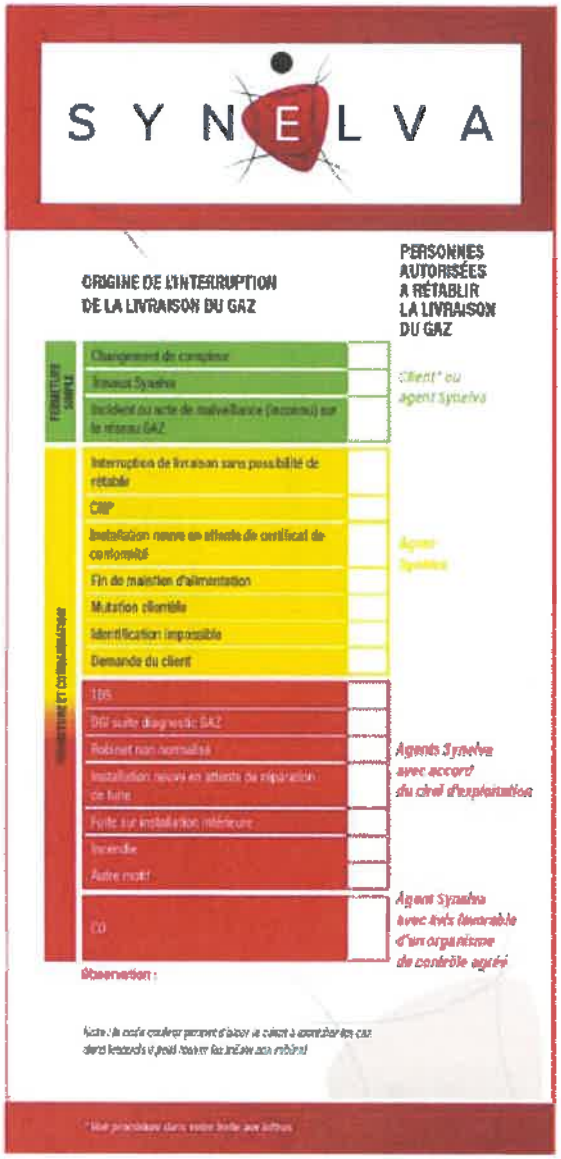
Age Moyen des réseaux (ans)	Type de gaz
AODE	Gaz Naturel
ENTRE BEAUCE ET PERCHE	20,97
Total général	20,97

L'âge moyen global du réseau gaz naturel est de 21 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Prévisions du concessionnaire

Suite à l'exercice ORIGAZ 2024, le déploiement de brochures d'accompagnement permet désormais de guider les usagers lors des phases d'interruption et de rétablissement de service.



Synelva renforce son dispositif de sécurité et d'accompagnement client via quatre axes majeurs :

- **Conventions** : Mise à jour du partenariat avec le SDIS28
- **Gestion de crise** : création d'un plan d'urgence et de fiches réflexes
- **Prévention** : Conception de livrets sur les Risques Généraux
- **Innovation** : Projets compteurs communicants pour relever les consommations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

POUR REMETTRE EN SERVICE VOTRE INSTALLATION DÈS MAINTENANT, SUIVEZ LE GUIDE !

Il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

1 Fermez les brûleurs de votre cuisinière gaz

si ce n'est pas déjà fait



2 Identifiez le robinet de coupure gaz de votre logement :

il est situé avant le compteur



Si vous habitez une **maison individuelle :**

Il se trouve généralement dans un coffret beige sous côté rue portant un dessin de petite flamme.



Si vous habitez un **immeuble collectif :**

Il se trouve généralement sur le palier dans un placard. Il est repéré par une étiquette beige avec une référence (numéro, lettre) juste à côté de votre compteur. C'est la même référence que vous retrouverez sur une plaque en bas de votre porte d'entrée (sur la porte ou la plinthe).

3 Ouvrez lentement le robinet de coupure gaz de votre logement

Vous pouvez avoir besoin d'une clé ou pince pour ouvrir le robinet qui forme « petit carré »





Si vous voyez les chiffres tourner, refermez le robinet et appelez un conseiller au :

URGENCE SECURITE GAZ

02 37 91 80 23

4 Allumez un de vos appareils au gaz

De préférence une cuisinière gaz afin de pouvoir vérifier plus facilement que la flamme est bien stable, cela peut prendre quelques instants.

Lorsque vous remettez en service, la flamme peut s'éteindre. C'est normal, rallumez jusqu'à ce que la flamme soit stable.



5 Si l'appareil ne s'allume pas

- Refermez le robinet de votre appareil
- Remettez en service votre régulateur placé entre le robinet de coupure de votre logement et le compteur. Pour cela, manœuvrer le levier, la manette ou le bouton poussoir facilement repérable grâce à sa couleur verte ou à une pastille verte. Retrouvez page suivante la liste non exhaustive et les photos des principaux régulateurs pour vous aider à le reconnaître.



ATTENTION : Si vous n'arrivez pas à rapeler comment remettre en service votre régulateur, appelez un conseiller pour obtenir de l'aide rapidement au :

URGENCE SECURITE GAZ

02 37 91 80 23

6 Allumez de nouveau un de vos appareils

Si l'appareil ne s'allume toujours pas

- Refermez le robinet de votre appareil
- Refermez le robinet de coupure de votre logement.
- Appelez un conseiller

pour obtenir de l'aide rapidement

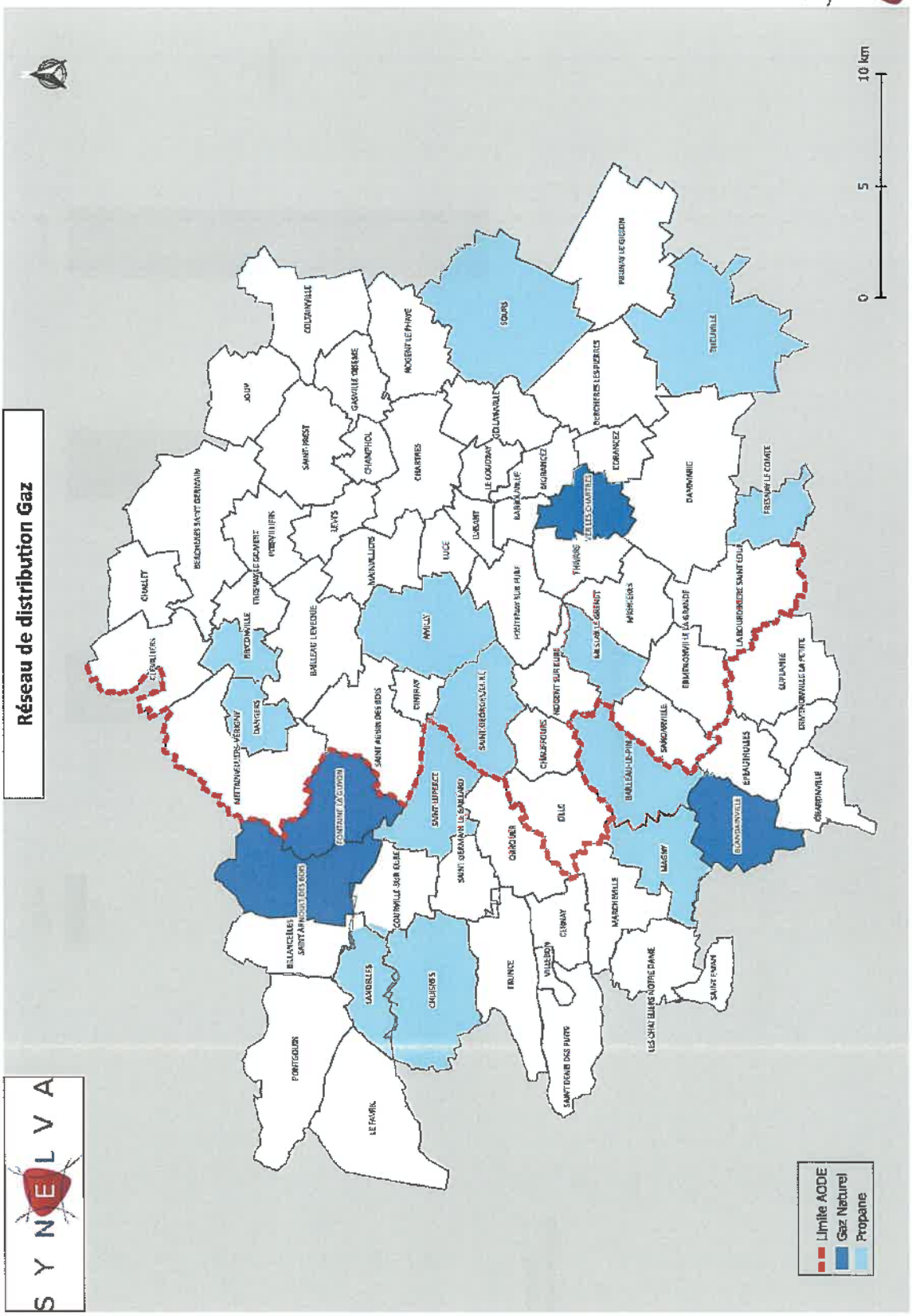
URGENCE SECURITE GAZ

02 37 91 80 23

Concession de Distribution Publique de Gaz Naturel – Cahier Standard de Charges
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
928-200058360-20260821-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Annexe 1

Communes desservies par SYNELVA et AODE



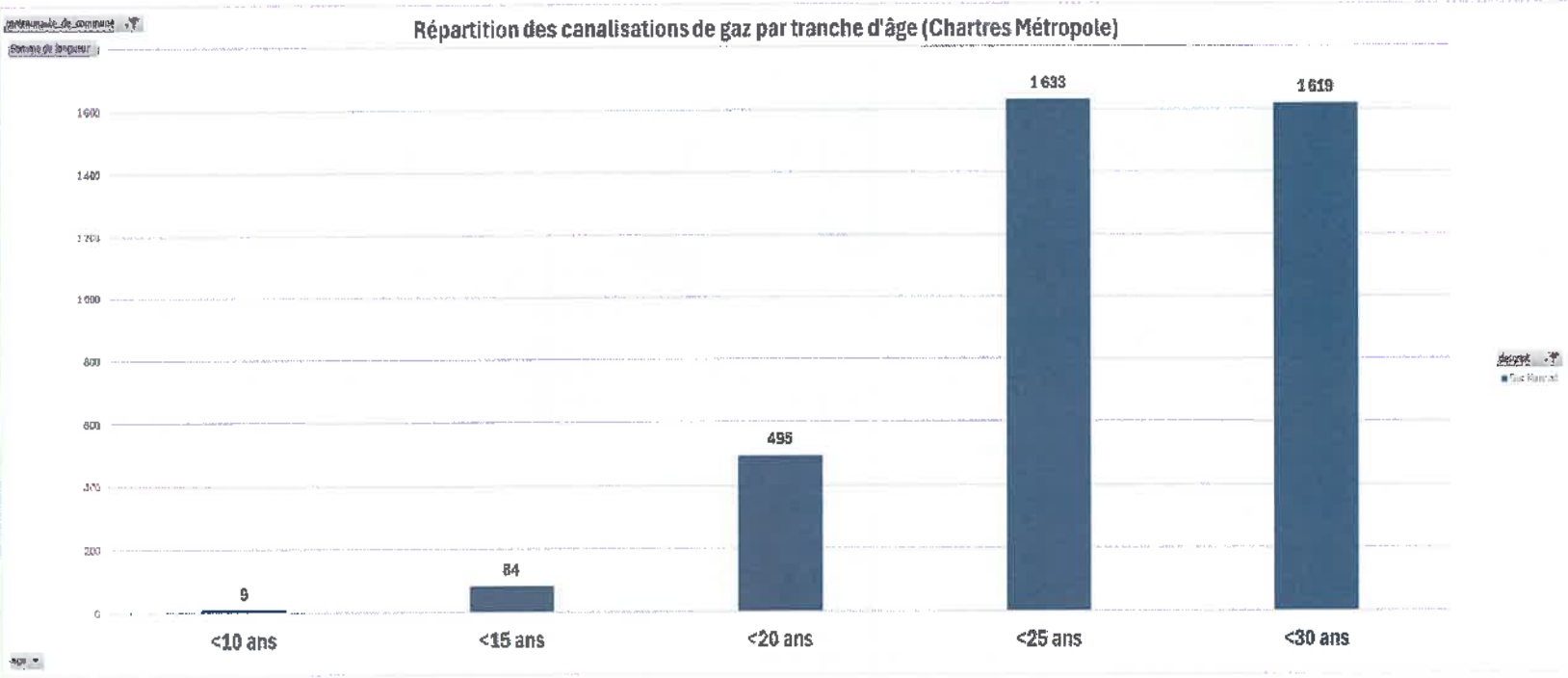
Concession de Distribution Publique de Gaz Naturel – Entre Beauce et Perche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Annexe 2

Longueurs des canalisations par tranche d'âge



Annexe 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Qualité des services

Nombre de consommateurs finals coupés pour impayés		0
Nombre de compteurs avec index lus ou nombre de consommateurs finals relevés au moins une fois dans l'année		199
Nombre de mises en service (MES) avec déplacement réalisées dans les délais du catalogue de prestations / nombre total de MES		45
	en %	100
Nombre de mises hors service (MHS) avec déplacement réalisées dans les délais du catalogue de prestations / nombre total de MHS		49
	en %	100
Nombre de raccordements réalisés dans le délai convenu / nombre de raccordements réalisés pour les consommateurs finals résidentiels (T1/T2) et pour les consommateurs finals tertiaires et industriels (T3/T4/TP)		0
	en %	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Les éléments financiers

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement se sont élevées à **95 151 €.**

Les investissements

Rubriques de produits et de charges

Les rubriques de produits et de charges de la concession sont détaillées comme suit :

- les ventes d'acheminement aux clients livrés sur le territoire de la concession

- les ventes d'énergie fournie aux clients livrés sur le territoire de la concession

- les achats de transport et d'énergie, dans la proportion des recettes du territoire de la concession ramenées aux recettes similaires du concessionnaire pour l'ensemble des territoires qui lui sont concédés

- les charges et produits divers de fonctionnement du réseau : ce poste recouvre notamment les recettes de raccordement, les frais de maintenance du réseau, les frais informatiques d'exploitation, les charges de personnel et les taxes courantes, dans la proportion des recettes du territoire ramenées à l'ensemble des recettes similaires du concessionnaire

- les amortissements et provisions constitués pour le patrimoine de la concession

- les amortissements et provisions des biens du concessionnaire, les résultats financiers, les coûts de participation des salariés et d'impôt sur les sociétés, dans la proportion des recettes du territoire de la concession ramenées aux recettes similaires du concessionnaire pour l'ensemble des territoires qui lui sont concédés.

Les perspectives d'évolution de ces recettes et charges sont limitées aux évolutions tarifaires et aux évolutions des coûts d'achat et des coûts salariaux. Aucun élément majeur n'est envisagé au-delà de la poursuite de l'urbanisation maîtrisée de la périphérie de l'agglomération chartraine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Gaz Naturel Entre Beauce et Perche	
Fourniture	114 486
Acheminement	95 151
Ventes Energie	**209 638**
Achat Energie	125 206
Marge Energie	**84 432**
Coût CEE	0
Prestations de services	0
Production Immobilisée	0
Consommables	432
Services extérieurs	52 732
VALEUR AJOUTEE	**31 268**
Subvention d'exploitation	92
Impôts et taxes	2 393
Charges de personnel	97 075
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-68 107**
Produits et charges divers	1 528
Amortissement et PR Réseau	50 103
Amortissements et Provisions autres	-3 460
Transferts de charges	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-113 222**
PRODUITS FINANCIERS	**434**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**-112 788**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés	3 436
Impôts sur les bénéfices	130
RESULTAT NET	**-116 355**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Patrimoine concédé

Le patrimoine concédé a évolué comme suit au cours de l'exercice écoulé, en valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes.

Evolution des valeurs brutes

	Valeurs Brutes				
	31/12/2024	Mises en service 2025	Déposes constatées en 2025	Ajustements et reclassements	**31/12/2025**
Réseau Gaz	1 382 012,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 382 012,11 €
Détentes poste de livraison	123 811,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123 811,60 €
Comptages Gaz	14 033,54 €	0,00 €		0,00 €	14 033,54 €
Branchements Gaz	309 111,55 €	0,00 €		0,00 €	309 111,55 €
TOTAL	1 828 968,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 828 968,80 €

Evolution des amortissements

	Amortissements				
	31/12/2024	Mises en service 2025	Déposes constatées en 2025	Ajustements et reclassements	31/12/2025
Réseau Gaz	701 309,33 €	34 008,18 €	0,00 €	0,00 €	735 317,50 €
Détentes poste de livraison	57 824,00 €	3 036,51 €	0,00 €	0,00 €	60 860,50 €
Comptages Gaz	8 647,49 €	469,34 €		0,63 €	9 117,46 €
Branchements Gaz	241 782,08 €	8 966,83 €		12,06 €	250 760,97 €
TOTAL	1 009 562,89 €	46 480,85 €	0,00 €	12,69 €	1 056 056,44 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Evolution des valeurs nettes

	Valeur Nette			
	31/12/2024	Valorisation des valeurs brutes	Variation des amortissements	31/12/2025
Réseau Gaz	680 702,78 €	0,00 €	34 008,18 €	646 694,61 €
Détentes poste de livraison	65 987,60 €	0,00 €	3 036,51 €	62 951,10 €
Comptages Gaz	5 386,05 €	0,00 €	469,97 €	4 916,08 €
Branchements Gaz	67 329,47 €	0,00 €	8 978,89 €	58 350,58 €
TOTAL	819 405,90 €	0,00 €	46 493,54 €	772 912,36 €

Faits majeurs

Aucun investissement significatif n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026